

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VILLE DE RUEIL-MALMAISON
OBJET : Délibération CP/CU septembre octobre novembre 2022
<hr/> DATE DE CONVOCATION 1 déc. 2022
<hr/> NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE __ 17 __ PRESENTS __ 13 __ VOTANT __ 15 __
<hr/> La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale certifie avoir fait publier sur le site internet de la Ville la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation. Le 15 décembre 2022 BLANDINE CHANCERELLE Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Sociales, Familiales et aux Seniors Vice-Présidente du C. C. A. S.

<table border="1"> <tr> <td>N°</td> <td>2022</td> <td>DEL2022/49</td> </tr> </table>	N°	2022	DEL2022/49
N°	2022	DEL2022/49	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE			
L'an deux mille vingt deux, Le six décembre à dix-huit heures trente, Le Conseil d'Administration composé de dix sept membres, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame BLANDINE CHANCERELLE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale. Étaient présents : Mesdames HAMZA, ROUBINET, CHANCERELLE, MONOT, HALIPRÉ, BERNARD, JOLY, BECKER, DESCHEEMAEKER, SAVARY, Messieurs de MARION, de GALARD, DEFRANCESCO, Étaient excusés : Messieurs OLLIER, VIGIER. Pouvoirs : de Monsieur JEAN-PIERRE MORIN à Madame Sylvie HALIPRÉ, de Monsieur Nicolas SEMPERE à Madame Fanny SAVARY. Formant la majorité des membres en exercice. Marie-Pierre Avril est nommée Secrétaire de séance. La Vice-Présidente rappelle aux membres de l'assemblée que conformément à l'article 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est créé une commission permanente composée de dix membres, désignés par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. à parité de membres élus et nommés. Cette commission statue sur l'attribution d'aides financières demandées par les travailleurs sociaux et dont elle rend compte au Conseil d'Administration La Vice-Présidente invite les membres de l'Assemblée a délibéré. L'Assemblée, Après avoir entendu les explications de la Vice-Présidente et sur sa proposition. PREND ACTE des secours accordés aux familles en Septembre, Octobre et Novembre 2022, dont la liste est annexée à la présente délibération.			

DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale de Rueil-Malmaison

APPROUVE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS
ET REPRÉSENTÉS

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus indiqués et
ont signé les membres présents.

Délibération transmise en
préfecture le 13 décembre 2022
N° identifiant : 92-269200507-
20221206-lmc143469-DE-1-1

BLANDINE CHANCERELLE
Adjointe au Maire déléguée aux
Affaires Sociales, Familiales et
aux Seniors
Vice-Présidente du
C. C. A. S.